

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

AAPEI DE SAVERNE

41 rue de la Vedette

67700 SAVERNE



PIERRE MARX ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace

Siège social :

2 rue de Copenhague
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM

Bureau secondaire :

19 rue du Général Gouraud
67210 OBERNAI

Site web :

www.p-m-a.net

 Sommaire

1. RAPPORT DE PRESENTATION	1
Rapport de présentation	3
2. BILAN	5
Bilan	7
3. COMPTE DE RESULTAT	9
Compte de résultat	11
4. ANNEXE	13
Synthèse de l'annexe	15
Faits caractéristiques	16
Résultats 2018-2019	17
Règles et méthodes comptables	18
Notes sur le bilan	24
Fonds associatifs 2019	31
Notes sur le compte de résultat	32
Autres informations	33

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

RAPPORT DE PRESENTATION



PIERRE MARX ET ASSOCIES

Rapport de présentation

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association **AAPEI de Saverne** pour l'exercice du **01.01.2019 au 31.12.2019** et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts-comptables.

A la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels, ci-joints qui comportent 35 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- TOTAL DU BILAN	:	12 603 708 €
- PRODUITS DES ACTIVITES	:	6 708 114 €
- EXCEDENT DE L'EXERCICE	:	104 565 €

A Schiltigheim,
Le 24 juin 2020



Elisabeth BIZET
Expert Comptable



COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN



PIERRE MARX ET ASSOCIES

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				179
Concessions, brevets et droits assimilés	85 375	68 085	17 289	13 981
Droit au bail	7 000		7 000	7 000
Immobilisations corporelles				
Terrains	265 839	21 450	244 389	244 389
Constructions	8 001 086	4 479 091	3 521 995	3 843 978
Installations techniques, matériel et outillage ind	595 118	487 555	107 562	121 134
Autres immobilisations corporelles	1 298 963	910 465	388 499	451 681
Immobilisations en cours / Avances et acompte	2 621 381		2 621 381	221 096
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 000		1 000	1 000
TIAP & autres titres immobilisés	152		152	152
Autres immobilisations financières	4 708		4 708	4 708
ACTIF IMMOBILISE	12 880 622	5 966 646	6 913 976	4 909 299
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnement	4 691		4 691	2 222
En cours de production de services	2 196		2 196	2 146
Marchandises	4 145		4 145	4 145
Créances				
Usagers et comptes rattachés	682 126	6 849	675 277	592 876
Autres créances	1 243 564		1 243 564	75 162
Divers				
Valeurs mobilières de placement	137 326		137 326	136 592
Disponibilités	3 616 531		3 616 531	5 608 689
Charges constatés d'avance	6 003		6 003	17 129
ACTIF CIRCULANT	5 696 581	6 849	5 689 732	6 438 961
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	18 577 203	5 973 495	12 603 708	11 348 260



Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 808 187	2 794 087
Autres réserves	3 767 583	3 551 166
Report à nouveau	504 127	522 225
RESULTAT DE L'EXERCICE	104 565	152 532
Provisions réglementées	670 032	636 394
FONDS PROPRES	8 854 494	7 656 404
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	456 587	502 375
AUTRES FONDS PROPRES	456 587	502 375
Provisions pour risques	438 657	438 657
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	438 657	438 657
Fonds dédiés sur subventions	141 717	144 030
Fonds dédiés sur autres ressources	47 138	
FONDS DEDIES	188 855	144 030
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	1 220 924	1 395 455
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 220 924	1 395 455
Emprunts et dettes financières diverses	3 344	3 344
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		7 880
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 680	223 898
Dettes fiscales et sociales	666 672	678 115
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	283 359	22 576
Autres dettes	312 135	192 064
Produits constatés d'avance		83 462
DETTES	2 665 115	2 606 794
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	12 603 708	11 348 260



COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT



PIERRE MARX ET ASSOCIES

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	26 631	-0,63	21 952	-0,50	4 680	21,32
Production vendue	943 817	-22,16	1 185 335	-27,02	-241 519	-20,38
Production stockée	50		-2 076	0,05	2 126	-102,41
Dotations et produits de tarification	4 259 571	-100,00	4 386 172	-100,00	-126 600	-2,89
Subventions d'exploitation	18 716	-0,44	36 912	-0,84	-18 196	-49,30
Autres produits	1 459 329	-34,26	1 455 831	-33,19	3 498	0,24
Total des produits d'exploitation	6 708 114	-157,48	7 084 125	-161,51	-376 011	-5,31
Achats de marchandises	18 786	-0,44	21 278	-0,49	-2 492	-11,71
Achats de matières premières	226 611	-5,32	197 091	-4,49	29 520	14,98
Variation de stock de matières premières	-2 469	0,06	1 143	-0,03	-3 612	-315,93
Autres achats et charges externes	914 052	-21,46	1 209 088	-27,57	-295 036	-24,40
Consommation M/ses & matières	1 156 981	-27,16	1 428 601	-32,57	-271 620	-19,01
MARGE GLOBALE	5 551 133	-130,32	5 655 524	-128,94	-104 391	-1,85
Impôts et taxes	268 605	-6,31	218 254	-4,98	50 351	23,07
Salaires et Traitements	3 355 590	-78,78	3 420 119	-77,98	-64 529	-1,89
Charges sociales	1 270 089	-29,82	1 329 458	-30,31	-59 370	-4,47
Amortissements et provisions	469 177	-11,01	477 964	-10,90	-8 787	-1,84
Autres charges	5 890	-0,14	13 734	-0,31	-7 844	-57,12
Total des charges d'exploitation	5 369 351	-126,05	5 459 530	-124,47	-90 179	-1,65
RESULTAT D'EXPLOITATION	181 782	-4,27	195 994	-4,47	-14 213	-7,25
Produits financiers	14 090	-0,33	19 539	-0,45	-5 449	-27,89
Charges financières	41 546	-0,98	45 270	-1,03	-3 724	-8,23
Résultat financier	-27 456	0,64	-25 731	0,59	-1 725	6,70
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	154 326	-3,62	170 264	-3,88	-15 938	-9,36
Produits exceptionnels	4 086	-0,10	1 000	-0,02	3 086	308,56
Charges exceptionnelles	55 334	-1,30	9 538	-0,22	45 796	480,13
Résultat exceptionnel	-51 249	1,20	-8 538	0,19	-42 710	500,23
Impôts sur les bénéfices	3 326	-0,08	4 194	-0,10	-868	-20,70
Report des ressources non utilisées	4 814	-0,11			4 814	
Engagements à réaliser			5 000	-0,11	-5 000	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	104 565	-2,45	152 532	-3,48	-47 966	-31,45



COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE



PIERRE MARX ET ASSOCIES

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds associatifs			x
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation des ressources nettes	x		
- Honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Subventions d'exploitation	x		
- Fonds dédiés sur subventions	x		
- Résultat financier		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
Autres informations			
- Tableau des effectifs	x		
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- Contributions volontaires		x	
- Suivi des legs et donations		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Il y a lieu de relever les éléments suivants au titre de 2019 :

- le résultat 2019 est en diminution de K € 48 par rapport à 2018.

Cette diminution provient essentiellement de la diminution des subventions en raison de :

- la reprise d'un déficit de l'ESAT contrôlé ;
- l'absence de crédits non reconductibles à l'IME Le ROSIER BLANC

S'agissant ensuite du projet de rénovation du self du TROIS RELAIS estimé à un coût de M € 2,9 lancé en 2018, les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2019 et s'achèveront en 2020.

Vous trouverez sur la page suivante, le tableau comparatif des résultats 2018 et 2019.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'Association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que, du fait de son appartenance au secteur médico-social, cette crise sanitaire n'a qu'un impact limité sur son activité, notamment sa partie commerciale.

En effet, les établissements médicaux sociaux gardent leur financement malgré la baisse d'activité. A savoir :

- les prix de journées sont calculés sur la moyenne des 3 derniers mois d'activité avant le confinement ;
- les dotations globalisées seront versées et il ne sera pas tenu compte de la baisse d'activité pour les prochains budget ou pour analyser l'activité pour les prochains comptes administratifs

Pour ce qui est de la partie commerciale :

- L'ESAT n'a plus accueilli de travailleurs handicapés à partir du 17.03. Les moniteurs continuent à faire un suivi téléphonique des travailleurs.

Deux moniteurs ont continué à produire pour le FAS et une équipe de salariés a assuré son nettoyage. La partie administrative est quant à elle passée en télétravail.

Le 20 avril la plupart des moniteurs ont repris le travail pour assurer une production et permettre de répondre à la demande des clients.

Concernant les travailleurs, l'Etat va continuer le paiement de l'aide au poste et prendre en charge le salaire de l'établissement.

A ce jour aucune demande d'activité partielle n'a été faite.

- Optimal a arrêté son activité le 17.3. Les administratifs ainsi qu'un salarié en charge de l'activité FALC sont en télétravail.

L'équipe espace vert soit 2 moniteurs et 3 salariés handicapés ont repris le travail depuis mi-avril.

Une demande d'activité partielle a été réalisée pour les personnes affectées à d'autres activités.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêt des comptes, l'Association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Résultats 2018-2019

TABLEAU COMPARATIF DES RESULTATS

	2018	2019	Variations
- SIEGE	- 21 649,70 €	- 2 926,31 €	18 723,39 €
- OPTIMAL ST	35 789,43 €	40 704,10 €	4 914,67 €
- ESAT AUX TROIS RELAIS	53 627,78 €	47 067,31 €	- 6 560,47 €
TOTAL GESTION PROPRE	67 767,51 €	84 845,10 €	17 077,59 €
- SESSAD	14 503,36 €	12 646,21 €	- 1 857,15 €
- IME LE ROSIER BLANC	25 096,77 €	11 878,42 €	- 13 218,35 €
- SAVS	- 7 951,08 €	- 9 421,46 €	- 1 470,38 €
- FOYER LE RENNWEG	- 6 389,35 €	- 29 526,74 €	- 23 137,39 €
- FAS LA LICORNE	- 21 188,48 €	5 337,70 €	26 526,18 €
- ESAT	80 692,87 €	28 806,04 €	- 51 886,83 €
TOTAL GESTION CONTROLEE	84 764,09 €	19 720,17 €	- 65 043,92 €
TOTAL GENERAL	152 531,60 €	104 565,27 €	- 47 966,33 €



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AAPEI DE SAVERNE

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 11 754 608,15 €
- RESULTAT : un excédent de 104 565,27 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

1. Principes Généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Adaptations professionnelles

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99 - 01 du CRC du 16 février 1999 homologué par arrêté ministériel du 8 avril 1999 (JO du 4 mai 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations).

- le plan comptable général constitue la référence en matière d'informations financières et comptables ;
- les particularités des associations et fondations sont prises en compte par des adaptations du plan comptable général.

Les principales adaptations portent sur :

- la distinction entre résultats définitivement acquis ou pouvant être repris par les financeurs ;
- la ventilation des fonds associatifs ;
- le traitement des financements utilisés sur plusieurs exercices.

Une description plus précise de ces adaptations est donnée dans le corps de l'annexe, le cas échéant.



Règles et méthodes comptables

3. Dérogations

Il a été mis fin aux divergences entre les dispositions des règlements CRC 91-01 et 99-03 et les règles comptables prévues au Code de l'Action sociale et des Familles (CASF) pour les établissements privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du CASF.

Cette convergence repose sur l'avis du CNC du 4 mai 2007, avis qui, d'après l'instruction de la DGAS du 17 août 2007 sera intégralement pris en compte dans l'instruction budgétaire comptable M22 (l'instruction comptable 87-67 du 16 mars 1987, dite M21 bis n'est plus applicable).

Cet avis du CNC, validé par la DGAS

- rend applicable les dispositions comptables prévues au règlement CRC 99-03, notamment en matière :

- 1) de droits pour congés à payer et autres droits salariaux acquis,
- 2) de définition, de comptabilisation, d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs

- prévoit la création de certaines provisions réglementées comme celles :

- 1) destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement
- 2) pour renouvellement des immobilisations

- rappelle l'existence de la provision réglementée « amortissements dérogatoires ».

Provisions réglementées

En application de l'instruction M22,

- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES DESTINEES A RENFORCER LA CONVERGENCE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT est alimenté par une dotation aux provisions autorisée par l'autorité de tarification. Cette provision peut être reprise et le résultat correspondant peut être affecté en excédents affectés à l'investissement si ce besoin en fonds de roulement est suffisamment couvert.

- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS est doté par les allocations anticipées destinées à compenser des charges d'amortissement et des frais financiers liés à la réalisation d'investissements à venir.

Cette provision est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés.

- le compte AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES enregistre l'excédent d'amortissement accordé par l'autorité de tarification par rapport à l'amortissement comptable selon la durée d'utilisation.

Cet amortissement dérogatoire est repris lorsque l'amortissement comptable sera supérieur à l'amortissement annuel accordé par l'autorité de tarification.

- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES RESERVES DES PLUS -VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISES comprend toutes les plus-values sur cessions d'immobilisations ; ce compte est crédité de ces plus-values par une dotation qui neutralise l'effet plus-values au niveau du résultat (en cas de moins-value, si ce compte est positif, il est effectué une reprise du montant de la moins-value dans la limite du solde du compte).

- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES RESERVES DES PLUS -VALUES NETTES D'ACTIF CIRCULANT comprend tous ces produits financiers, notamment les plus-values sur VMP, ce compte fonctionne de la même façon que celui des plus-values sur immobilisations.



Règles et méthodes comptables

4. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif;
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif;
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges;
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges;

selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 6/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles;
- celle relative aux titres immobilisés et de placement.

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif;
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions;
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

Option prise à ce jour : les engagements retraite sont provisionnés

En outre, à compter du 01/01/2019, les fonds collectés pour des activités réalisées au bénéfice des handicapés et collectés par des dons et subventions, sont transférés des produits constatés d'avance en fonds dédiés pour un montant de € 49 138.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 1 à 62 ans

* Agencement des constructions : 2 à 30 ans

* Installations techniques : 1 à 15 ans

* Matériels et outillages industriels : 2 à 20 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 15 ans

* Matériel de transport : 5 à 7 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 2 à 5 ans

* Mobilier : 3 à 15 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices, montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds associatifs

Certains fonds associatifs ne sont pas mis définitivement à disposition.

Ils sont appelés FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (apports, libéralités ou subventions sous réserve d'une clause formelle de reprise).

Les conditions et les modalités de reprise du bien peuvent être en l'état ou en valeur à neuf.

La reprise peut intervenir, soit à la fin du contrat d'apport, soit à la dissolution.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si le bien apporté avec droit de reprise ne doit pas être renouvelé par l'association, la contrepartie de la valeur d'apport inscrite en fonds associatifs avec droit de reprise est diminuée pour un montant égal à celui des amortissements par le crédit du compte 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

Pour ce qui est des SUBVENTIONS AFFECTEES A DES BIENS RENOUELABLES, il s'agit de subventions d'investissement destinées au financement de biens dont le renouvellement incombe à l'association.

Ces subventions sont maintenues en permanence au passif dans les fonds associatifs

Résultats

Les résultats, tant ceux de l'exercice que ceux antérieurs, non encore affectés et figurant en report à nouveau, relèvent de deux catégories, soit :

- les résultats définitivement acquis (notamment comptes 11xxxx) : 588 972.26 €
- les résultats pouvant être repris par un tiers financeur (notamment comptes 115xxx) : 476 306.99 €

Capitaux propres

Parmi les capitaux propres, figurent des sommes non définitivement acquises et qui dépendent de la décision d'affectation de l'organisme de tutelle, soit :

10682x - Excédents affectés à l'investissement	719 328,18 €
106850 - Réserves de trésorerie	59 013,52 €
106860 - Réserve de compensation	103 020,37 €
106870 - Réserves pour dotations futures	446 120,67 €
141000 - Réserves de trésorerie	10 671,43 €
142100 - Provisions réglementées	28 306,00 €



Règles et méthodes comptables

Subventions d'investissement

Il s'agit de subventions affectées à des investissements dont la charge de renouvellement n'incombe pas à l'association.

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés avec lesdites subventions.

Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une charge ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (compte 689).

Lors de l'utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de réalisation des engagements, par le biais d'un produit REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (compte 789).



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	9 456		9 456	
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	82 059	11 915	1 598	92 375
Immobilisations incorporelles	91 515	11 915	11 054	92 375
- Terrains	265 839			265 839
- Constructions sur sol propre	7 814 003	20 942	66 640	7 768 306
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	563 359	9 639	340 219	232 780
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 035 209	21 909	462 000	595 118
- Installations générales, agencements aménagements divers	420 221	715	52 301	368 635
- Matériel de transport	420 146		14 254	405 892
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	559 295	22 584	57 444	524 436
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	221 096	2 400 285		2 621 381
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 299 169	2 476 075	992 857	12 782 387
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 000			1 000
- Autres titres immobilisés	152			152
- Prêts et autres immobilisations financières	4 708			4 708
Immobilisations financières	5 860			5 860
ACTIF IMMOBILISE	11 396 544	2 487 989	1 003 911	12 880 622

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	7 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	7 000

Le fonds commercial est totalement amorti au 31/12/2018.

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	9 277	12	9 289	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 078	8 606	1 598	68 085
Immobilisations incorporelles	70 354	8 618	10 887	68 085
- Terrains	21 450			21 450
- Constructions sur sol propre	4 017 596	331 028	56 197	4 292 427
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	515 788	10 787	339 911	186 664
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	914 075	34 663	461 183	487 555
- Installations générales, agencements aménagements divers	186 950	17 658	52 301	152 307
- Matériel de transport	298 849	38 302	14 254	322 897
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	462 182	30 521	57 444	435 260
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 416 891	462 959	981 290	5 898 561
ACTIF IMMOBILISE	6 487 245	471 578	992 177	5 966 646



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 936 400 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 708		4 708
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	682 126	682 126	
Autres	1 243 564	1 243 564	
Charges constatées d'avance	6 003	6 003	
Total	1 936 400	1 931 692	4 708
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PAR ORG SOCIAUX	408
Total	408



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	2 586	5 562	1 299	6 849
Total	2 586	5 562	1 299	6 849
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		5 562	1 299	
Financières				
Exceptionnelles				

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 6 849 euros.

Fonds propres

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions	636 394	35 637	2 000	670 032
Total	636 394	35 637	2 000	670 032
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		35 637	2 000	



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	438 657				438 657
Total	438 657				438 657
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 665 115 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 220 924	112 776	453 447	654 701
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 344	3 344		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 680	178 680		
Dettes fiscales et sociales	666 672	666 672		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	283 359	283 359		
Autres dettes (**)	312 135	312 135		
Produits constatés d'avance				
Total	2 665 115	1 556 967	453 447	654 701
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	174 531			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FNP - EDF GDF	13 775
FNP - ANALYSES	604
FNP - LOYERS	2 507
FNP - CHARGES LOCATIVES	807
FNP - ENTRETIEN REP. BATIMENT	1 688
FNP - HONORAIRES	57 524
FNP - ALIMENTATION	880
FNP - AUTRES IMPTS	600
DETTES PROV. CONGES A PAYER	270 216
DETTES SOC. S/CP	112 620
DIVERS - CHARGES A PAYER	33
PERSONNEL - CHARGES A PAYER	7 783
ORGANISMES SOCIAUX - CAP	3 069
Total	472 106



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - MAINTENANCE	4 683		
CCA - ENTRETIEN	1 320		
Total	6 003		



Fonds associatifs 2019

N° Cpte	LIBELLE	EXERCICE				CAPITAUX PROPRES	AUTRES FONDS ASSOC	FONDS DEFINITIVEMENT	
		DEBUT	+	-	FIN			ACQUIS	NON ACQUIS
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 794 087	1 014 100		3 808 187	3 808 187		3 808 187	
103	Fonds associatifs avec droit de reprise								
105	Ecart de réévaluation								
106	Réserves	3 551 166	221 417	5 000	3 767 583	3 767 583		2 440 103	1 327 481
110	Report à nouveau	758 294		21 650	736 645	736 645		736 645	
115	Résultat sous contrôle de tiers financeurs	502 375	162 917	208 705	456 587		456 587		456 587
116	Congés payés	-236 069	10 988	7 436	-232 517	-232 517		-232 517	
119	Report à nouveau déficitaire	0			0	0		0	
13	Subventions liées biens non renouvelables								
139	Subventions virées au compte de résultat								
141	Réserve de trésorerie	10 671			10 671	10 671			10 671
142	Provisions réglementées		28 306		28 306	28 306			28 306
145	Amortissement dérogatoires								
148	Différences sur réalisations d'actifs	625 723	7 331	2 000	631 054	631 054		631 054	
	TOTAL	8 006 246	1 445 060	244 790	9 206 515	8 749 928	456 587	7 383 471	1 823 045
	RESULTAT EXERCICE N-1	152 532	57 179	209 710					
	RESULTAT EXERCICE N		146 440	41 875	104 565	104 565		84 845	19 720
	TOTAL GENERAL	8 158 778	1 648 678	496 375	9 311 081	8 854 494	456 587	7 468 316	1 842 765



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
COMMERCIAL	2 179 308
MEDICO-SOCIAL	4 253 225
AUTRES	145 696
TOTAL	6 578 229

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

En application du règlement comptable CRC n°2008-12, homologué par arrêté du 11 décembre 2008 (publication JO du 21 décembre 2008), la rémunération du Commissaire aux Comptes s'élève à 18 738 euros HT au titre de l'exercice 2019.

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
PERSONNEL	93 325	93 325			93 325
FILM	15 255	15 255			15 255
FORMATION	12 450	12 450			12 450
INT EMPRUNT 2007	18 000	18 000			18 000
PASSEURS DE DANS	4 000	4 000	4 000		
STUDIO PRISE DE V	1 000	1 000	814	500	686
FONCTIONNEMENT	2 000	2 000			2 000
DONS AFFECTES RB	19 073	19 073			19 073
DONS AFFECTES ES	5 575	5 575			5 575
DONS AFFECTES RE	2 862	2 862			2 862
DONS AFFECTES FA	19 628	19 628			19 628
Total	193 168	193 168	4 814	500	188 854



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 187,72 personnes dont 98,85 handicapés.

	Personnel salariés	Personnel mis à disposition	Effectif Total
Cadres	9		9
Employés	80		80
Ouvriers			
Agents de maîtrise et techniciens			
Travailleurs handicapés	99		99
Total	187		187

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	451 893
Engagements de crédit-bail mobilier	19 995
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	471 888

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Biens reçus en crédit-bail</i>	19 995
Autres engagements reçus	19 995
Legs nets à réaliser	
Total	19 995

Autres informations

Engagement de retraite

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes:

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en pallication de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte dse hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques :

- * taux d'actualisation : 0,77%
- * taux d'indexation : 1%

Hypothèses démographiques :

- * mortalité : table TV 1988 - 1990
- * mobilité : 13% par an après 25 ans
3% par an après 30 ans
8% par an après 35 ans
1% par an après 40 ans
0% par an après 50 ans

- intégrations des charges sociales et fiscales correspondantes ;
- méthodologie : pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

Les engagements de retraite ainsi calculés ressortent, pour l'ensemble de l'AAPEI de Saverne, à 451 893 € au 31/12/2019.

Cette dernière a enregistré en comptabilité, concernant les indemnités de départ à la retraite, une provision d'un montant total de 438 657 €.

Les engagements non provisionnés se montent donc, par différence, à 13 236 € au 31/12/2019.

Volontariat associatif

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, ont perçu une rémunération brute totale de 169 564,22 € au titre de 2019.

